

LA NUMÉRISATION du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est une démarche de co-construction entre la personne accompagnée et la structure qui l'accueille. Sa numérisation ne se résume pas à un outil : elle suppose avant tout des processus clairs, partagés et structurés pour la collecte, l'analyse ou encore la date de validation de ces informations par exemple. La transformation digitale nécessite donc que ce process qualité soit déjà mis en place. Alors par où commencer ?

GLOSSAIRE

Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) : c'est un document construit par et pour le travailleur dans les ESAT. Il formalise ses besoins, ses attentes et les objectifs de son parcours professionnel et médico-social, ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Il s'agit d'un accord partagé, suivi et ajusté dans le temps.

Cette fiche repère propose des pistes concrètes pour aborder la digitalisation du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) de manière progressive, en s'appuyant sur les fondamentaux organisationnels, réglementaires et sur vos pratiques internes.

Cadre réglementaire :

- La Loi 2002-2 du 2/01/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale oblige les professionnels à établir un projet d'accueil et d'accompagnement, dans un délai de 6 mois après l'admission. Elle n'en détaille cependant pas le contenu ni ne précise s'il doit être écrit.
- L'article L.311-3 du CASF rappelle que chaque personne accompagnée a droit à un accompagnement personnalisé, construit avec elle et respectueux de ses choix.

L'avantage de la numérisation du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) dans le Dossier Usager Informatisé (DUI) :

- facilite et accélère le partage et l'échange d'informations entre professionnels, en tout lieu et à tout moment et ce dans des conditions sécurisées ;
- permet un suivi dynamique et continu.

Cependant comme pour beaucoup de sujets liés à la transformation numérique, il faut penser «organisation». C'est un changement pour les équipes mais plus largement pour la direction et les équipes d'encadrement, or le process qualité est un prérequis à l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement. Retrouvez les fondamentaux avec [les recommandations de l'ANESM de 2008](#), tout y est !

1

C'est le bon moment pour réaliser un état des lieux

- Faire un **audit de vos pratiques** relatives à l'élaboration, le suivi et l'évaluation du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) ;
- Effectuer un **diagnostic des fonctionnalités du logiciel métier DUI** pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

2

Préparer et soutenir les équipes

- **Former les équipes** pour faciliter l'usage des nouveaux outils avec une stratégie de formation ;
- **Structurer l'organisation** : COPIL, référents métiers, groupes de travail ;
- **Clarifier les règles des écrits professionnels et l'accès aux données** (cf fiche repère consacrée aux écrits professionnels) ;
- **Impliquer la personne accompagnée et recueillir son consentement** (pour en savoir plus c'est par ici).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Voici deux points de vigilance :

- choisissez un DUI en fonction de vos besoins (voir le webinaire) ;
- Attention, l'outil ne doit pas supplanter l'accompagnement.

3

Intégrer le PPA dans le DUI

Le DUI facilite le partage et accélère l'échange d'informations entre professionnels, partout, à tout moment et en toute sécurité. Il permet un suivi dynamique et continu de l'accompagnement de la personne.

Cependant, il n'existe pas encore de DUI conçu spécifiquement pour les besoins des ESAT : les trames projet proposées ne correspondent pas aux modèles utilisés par les établissements. Le portefeuille de compétences ne peut pas y être intégré.

La plupart des ESAT intègrent donc le PPA du travailleur dans la base documentaire du DUI. Seulement celui-ci n'est pas suivi ni évalué de manière continue, ce qui est donc contre-productif.

Comment s'en sortir ? Voici quelques pistes :

- **discuter avec son éditeur** pour identifier les évolutions possibles du DUI ;
- **échanger avec d'autres ESAT et réfléchir collectivement**. Ces fiches ont été élaborées avec eux et on constate que les questions sont encore nombreuses. Réfléchissons-y collectivement ! Contactez-nous.

Ce qu'on retient de nos échanges avec les pros

- Il ne semble pas exister de logiciel métier DUI élaboré à partir des besoins propres aux ESAT.
- Les trames d'élaboration du projet proposées ne sont pas adaptées aux modèles utilisés par les établissements, et le portefeuille de compétences ne peut pas y être intégré.
- La majorité des ESAT intègre alors le projet personnalisé du travailleur dans la base documentaire du DUI, mais celui-ci n'est pas élaboré, suivi et évalué de manière dynamique et continu au sein de celui-ci .

COLLECTIF SI MÉDICO-SOCIAL BRETAGNE (C'EST NOUS !)

SITE WEB : www.collectif-si-ms.bzh

TÉLÉPHONE : 06 77 27 18 41

EMAIL : contact@collectif-si-ms.bzh



Et après...

→ Comment remonter les besoins spécifiques aux éditeurs ?

La Haute Autorité de Santé a lancé en juin 2025 un groupe de travail sur « la structuration du projet personnalisé d'accompagnement en vue de sa numérisation ». L'objectif ? Formuler des recommandations à garantir un cadre éthique, partager des bonnes pratiques, proposer un cadre pour favoriser le partage d'informations et la coordination des professionnels. Travaux à suivre donc !